



Chapitre XVII

Où l'on montre que nul ne peut transférer en totalité ce qui lui appartient au Souverain et que ce transfert n'est pas nécessaire. De l'État des Hébreux ; quel il fut du vivant de Moïse, quel après sa mort, et de son excellence ; enfin des causes pour quoi l'État régi par Dieu a péri et, durant son existence, n'a presque jamais été libre de séditions

Ouvrage : [Œuvres. Tome II. Traité théologico-politique](#)

Array

Array

Nombre de pages : 474

Série : Littératures francophones

ISBN : 978-2-8124-2172-3

ISSN : 2417-6400

DOI : 10.15122/isbn.978-2-8124-2172-3.p.0340

Éditeur : Classiques Garnier

Array

[Afficher en ligne](#)